

Montréal, le 22 août 2022

Nicolas Dubé

Ligne directe : 514-392-9432
nicolas.dube@gowlingwlg.com

VIA LE SDÉ

Adjointe
Tél. : 514 878-9641, poste no : 65322

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Intragaz - Demande de modifier les tarifs d'emmagasinage de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2023
Dossier de la Régie : R-4189-2022
Notre dossier : L153570018

Chère consœur,

Dans le cadre du dossier mentionné en rubrique, l'Association des consommateurs industriels de gaz (« l'**ACIG** ») tient à informer la Régie qu'elle met fin à son intervention ce 22 août 2022.

Par conséquent, conformément à l'article 7 du *Guide de paiement des frais 2020*, l'ACIG dépose auprès de la Régie, via le SDÉ, ses commentaires et ses conclusions.

Conformément à l'article 8 dudit guide, l'ACIG soumet également à la Régie la présente demande de remboursement de frais pour les frais encourus entre le 5 avril 2022 et le 22 août 2022. Malgré le fait qu'elle met un terme à son intervention, l'ACIG est d'avis que son implication au niveau des demandes de renseignements ainsi que les conclusions soumises seront utiles au délibéré de la Régie. Par ailleurs, l'ACIG tient à souligner que les frais qu'elle réclame pour les étapes franchies à ce jour, à savoir l'étude de la preuve jusqu'à la production de commentaires et conclusions, sont inférieurs aux frais budgétés dans son budget de participation déposé auprès de la Régie en début d'instance. Ce faisant, l'ACIG soumet à la Régie qu'elle a respecté les directives de la Régie dans sa décision procédurale D-2022-083 et que les frais qu'elle réclame sont raisonnables.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Nicolas Dubé

ND